

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION
INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE**

Brussels, December 1973

THE COMMISSION ACCEPTS CONSUMER INFORMATION AND PROTECTION PROGRAMME

The Commission has just agreed to forward to the Council of Ministers the preliminary Community programme for consumer information and protection. It will be recalled that the Summit Conference of October 1972 had called upon the institutions of the Community to strengthen and coordinate action for consumer protection and asked for a programme to be presented before the 31 December 1973.

The programme starts from the point that the consumer is seen no longer merely as a purchaser of goods or services for personal or group purposes but also as a person concerned, as a consumer, with the wider facets of social and environmental impact. It is a further step in stressing the human side of the development of the Community. The programme is put forward as a first statement of objectives and priorities, leaving open the possibility of expansion later.

The objectives of a Community consumer policy are seen as the need to secure better protection against health and safety risks and a fair deal in the supply of goods and services; more complete, accurate and objective information about those goods and services so as to enable consumers to obtain the things they need at the best prices; more explanations of the policies and measures of the Community itself; and, a better consultation, representation and participation in matters having a direct bearing on consumer interests.

Priorities set for action within the next three years:

- concentrate on improving standards of health and safety in a wide range of goods, particularly foodstuffs and dangerous products;
- eliminating unfair and deceptive commercial practices such as the supply of unsolicited goods, unfair forms of contract and misleading advertising;
- providing greater protection for the consumer in matters of hire purchase and other forms of consumer credit.

Within the field of consumer information, priority is being given to explanations and comparative statistics on prices, improvement of labelling and clear expositions of Community policies and actions as they affect consumers. A great effort will be made in the field of communication at all levels with the co-operation of Member States, consumer organisations and other bodies. A report on progress within the Community will be published annually.

Studies will be intensified to seek improvements in systems of complaint, advice and redress for consumers. Better consumer representation is recognised as being necessary and at Commission level full support will be given to the new Consumers' Consultative Committee.

Emphasis is laid on co-ordinating action in the consumer interest both within the institutions of the Community and whenever the Community's influence can be helpful.

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION
INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE**

Bruxelles, décembre 1973

**LA COMMISSION ADOPTE LE PROGRAMME D'INFORMATION ET DE
PROTECTION DES CONSOMMATEURS**

La Commission vient de transmettre au Conseil de ministres le programme préliminaire des Communautés européennes en matière d'information et de protection des consommateurs. On se souvient que la conférence au sommet d'octobre 1972 avait invité les institutions de la Communauté à renforcer et à coordonner les actions en faveur de la protection des consommateurs, et qu'elle avait demandé qu'un programme lui soit présenté avant le 31 décembre 1973.

Le programme se fonde sur le fait que le consommateur n'est plus considéré seulement comme un acheteur de biens et de services pour un usage personnel, familial ou collectif, mais comme une personne concernée, en sa qualité de consommateur, par les différents aspects de la vie sociale. C'est là une nouvelle affirmation de l'attachement des Communautés à poursuivre des finalités humaines. Le programme est présenté comme une première ébauche des objectifs et priorités laissant ouverte la possibilité d'un développement ultérieur.

Les objectifs d'une politique communautaire des consommateurs sont de garantir à ces derniers une meilleure protection de leur santé et de leur sécurité, une attitude loyale de la part des fournisseurs de biens et de services, une information plus complète, exacte et objective, leur permettant de se procurer des biens et services au meilleur prix; des explications plus complètes sur les politiques et décisions de la Communauté; une possibilité d'intervenir au cours des procédures d'élaboration des réglementations qui ont un effet direct sur l'intérêt des consommateurs.

Priorités retenues pour les trois prochaines années :

- veiller tout particulièrement à améliorer les normes de santé et de sécurité d'un large éventail de biens, notamment des denrées alimentaires et des produits dangereux;
- éliminer les pratiques commerciales déloyales et trompeuses telles que les envois forcés, les formes déloyales de contrats et la publicité mensongère;
- fournir aux consommateurs une meilleure protection en matière de ventes à tempérament et d'autres formes de crédits à la consommation

Dans le domaine de l'information des consommateurs, priorité est donnée aux explications et aux statistiques comparatives sur les prix, à l'amélioration de l'étiquetage et à la présentation claire de la politique et des actions de la Communauté qui intéressent les consommateurs. En coopération avec les Etats-membres, les organisations de consommateurs et d'autres organismes, un effort considérable sera accompli en matière de communication à tous les niveaux. Un rapport relatif aux progrès accomplis dans la Communauté sera publié chaque année.

Des études seront poursuivies en vue d'obtenir pour les consommateurs des améliorations en matière de plaintes, conseils et réparations. La nécessité d'améliorer la représentation des consommateurs a été reconnue et la Commission appuiera sans réserve le nouveau Comité consultatif des consommateurs.

L'accent est mis sur la coordination, dans l'intérêt des consommateurs, des actions à entreprendre au sein des institutions de la Communauté et chaque fois que l'influence de la Communauté peut être utile.